Membres du comité de suivi du projet

« Education au(x) droit(s) des enfants et des jeunes »

**Mme Yaëlle Amsellem-Mainguy**, chargée d’études et de recherche et rédactrice en chef de la revue Agora débats/jeunesses à l’**Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire-INJEP**

Acteur historique de l’éducation populaire, l’INJEP est un service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse. L’INJEP est un observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, de l’éducation populaire et de la vie associative. Il comprend une mission d’observation et d’évaluation, la mission statistique ministérielle de la jeunesse et des sports, la mission d’animation du fonds d’expérimentation jeunesse ainsi qu’un centre de ressources ouvert au public, dont le fonds est spécialisé dans les questions de jeunesse.

### L’INJEP a publié en 2014 un Cahier de l’Action « Les jeunes et la loi : les enjeux d’une pédagogie de l’éducation à la citoyenneté » à partir de l’évaluation d’une expérimentation sur la sensibilisation des jeunes aux droits à La Rochelle. Et plus récemment en 2016 un numéro d’Agora débats/jeunesses sur « Le droit des jeunes ».

**Mme Josiane Bigot**, magistrate et présidente de l’association **Themis**et **M. Thomas Kaybaki,** coordinateur

Association d’accès au droit pour les enfants et les jeunes créée en 1990. *Thémis* intervient notamment dans des établissements scolaires, des centres socioculturels et différentes structures qui accueillent des jeunes afin de sensibiliser et d’informer sur des questions de droit et de citoyenneté.

Orientée au départ vers une meilleure connaissance de la Convention internationale des droits des enfants, elle propose aujourd’hui des actions tournées vers l’apprentissage de la citoyenneté et d’un « mieux vivre ensemble ».

Les programmes « l’aventure citoyenne » dans le Haut-Rhin et « l’odyssée citoyenne » dans le Bas-Rhin consistent en un parcours, proposé aux enfants du dernier cycle de l’école primaire, de découvertes par étapes successives de ce qui fait leur environnement immédiat (famille notamment), des instances de protection, des institutions de la République, des événements historiques importants dans leur région (travail avec le Centre européen du résistant déporté, STRUTHOF), de l’écologie, des maux de leur planète, etc.

***M. Paul Casabianca,*** *directeur de* ***l'Ecole Publique Polyvalente d'Application Boursault***

Directeur d'école d'application annexe de l'ESPE (les Écoles Supérieures du Professorat et de l’Education ont remplacé les IUFM pour la formation professionnelle des enseignant·e·s) des Batignolles à Paris, il a en charge la mise en œuvre, l'illustration et l'analyse des programmes de l'école primaire auprès de 300 élèves et autant de futur·e·s enseignant·e·s. Il est également membre de jury des concours de recrutement des professeur·e·s des écoles.

Il est par ailleurs engagé à la Ligue de l'Enseignement, où il exerce les fonctions de secrétaire, ainsi qu’à l'USEP (Union sportive de l'Enseignement du premier degré) dont il est le vice-président, au côté de l’Inspecteur d'Académie qui la préside.

La Ligue de l'Enseignement s’emploie notamment à œuvrer à la construction du citoyen par l'élaboration de programmes visant à engager les jeunes et moins jeunes dans des actions qui font société.

***M. Théophile Grzybowski***, *vice-président de l'association Coexister, représentant* du ***Forum Français de la Jeunesse***-*FFJ*

Association créée en 2012 et partenaire du ministère de la Jeunesse. Ses membres sont les principales organisations gouvernées par des jeunes (partis politiques jeunes, organisations étudiantes, organisations lycéennes, associations diverses de jeunes), au fonctionnement démocratique et de dimension nationale.

Le FFJ rend des avis (constats et propositions) sur l’ensemble des thèmes de société qui touchent les jeunes (santé, logement, citoyenneté, mobilité). Il saisit les pouvoirs publics sur ces mêmes thèmes, agit pour la reconnaissance des organisations dirigées par des jeunes et réalise une veille sur les questions de jeunesse.

**M. Frédérick Pairault**, délégué général de l’**Association Nationale des conseils d’enfants et de jeunes** - [ANACEJ](http://anacej.asso.fr/category/actualites/les-conseils-enfants-jeunes/) et **Mme Marie-Pierre Pernette**, déléguée générale adjointe

L’[ANACEJ](http://anacej.asso.fr/category/actualites/les-conseils-enfants-jeunes/) vise depuis 1991 à promouvoir et accompagner la participation des enfants et des jeunes dans les politiques publiques. Elle a été créée pour promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique en accompagnant les collectivités locales dans la mise en place d’instances de participation des jeunes. L’association s’adresse aujourd’hui à différents publics : enfants, jeunes et jeunes adultes, professionnel·le·s, élu·e·s locaux·ales et militant·e·s ainsi qu’aux différents niveaux de territoires : villes, intercommunalités, départements et régions.

Agréée association nationale de jeunesse et d’éducation populaire depuis février 1992, et organisme de formation depuis mai 1997, elle rassemble 400 villes, départements et régions, ainsi que 11 mouvements de jeunesse et d’éducation populaire.

**Mme Florence Lardet,** magistrate,présidente de l’**Association des Jeunes Magistrats**

Fondée en 2007, l’Association des jeunes magistrats, qui n’est affiliée à aucun syndicat ni parti politique, a pour objet d’agir pour une Justice de qualité autour de 4 pôles d’action : une veille sur la formation dispensée à l’Ecole Nationale de la Magistrature, un accompagnement des Jeunes Magistrats sortant de l’Ecole de la Magistrature, une réflexion et des débats autour des pratiques quotidiennes et des réformes de la Justice, une communication et une éducation civique sur la Justice visant à faire connaître l’institution judiciaire au grand public, et notamment aux jeunes.

**M. Benjamin Pitcho**, maître de conférences en droit privé à Paris 8, avocat, responsable de la **Clinique juridique Seine St Denis**

Constituée sous forme d’association loi 1901 entre enseignant·e·s et étudiant·e·s de la Faculté de droit de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, cette clinique juridique offre une assistance juridique pour les populations défavorisées présentes dans le département de Seine-Saint-Denis.

Son projet pédagogique est innovant. Elle initie depuis peu des interventions d’étudiant·e·s en droit (de 2e à 5e années) dans les écoles, en partenariat avec le point d’information jeunesse 94.

**M.** **Philippe Reynaert**, directeur de l’**école élémentaire Diderot-B** à Gennevilliers

Cette école est entrée depuis cette année scolaire en Réseau d'Education Prioritaire Plus (« plus » pour "plus de moyens humains"). M. Reynaert en est le directeur depuis 2009.

Il travaille également sur le quartier du Luth à Gennevilliers depuis 18 ans et y a exercé en tant que professeur des écoles sur les deux élémentaires (Jean Lurçat et Diderot). Une collaboration étroite entre la Mairie de Gennevilliers et l’Education nationale existe depuis plusieurs années.

**M. Jean-Pierre Rosenczveig**, magistrat honoraire, **membre du collège « défense et promotion des droits de l’enfant »** du Défenseur des droits

M. Rosenczveig fut notamment Vice-président du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, et à ce titre président du Tribunal pour Enfants jusqu’en 2014. Jusqu'au 1er octobre 2004, il fut également Président-délégué du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) du 93.

Impliqué dans l’éducation au droit, il a conçu et coordonné un jeu de société intitulé « Place de la loi » (destiné aux 11-14 ans). Avec l'aide d'autres magistrat·e·s, d'avocat·e·s, d'assesseur·e·s au Tribunal pour Enfants, de travailleur·e·s sociaux, de visiteurs de prison et d'enseignant·e·s réuni·e·s dans l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté et de l’Education de la Jeunesse, ce jeu a été inventé pour faire découvrir la loi, les lois républicaines, en connaître le contenu mais aussi en comprendre le sens.[[1]](#footnote-1)

***Mme Sophie Dargelos,*** *directrice nationale du programme « Projet local d’éducation-Ecole » au sein de la* ***Fédération nationale des Francas***

Créée en 1944, l’association des [Francas](http://www.francas.asso.fr/) constitue un acteur incontournable de l’éducation populaire en France, fédérant 80 associations départementales et près de 1200 associations adhérentes. Il s’agit d’une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique, qui mène dès lors de nombreuses actions dans le domaine de l’éducation, dans le cadre scolaire et extra-scolaire. Parmi les actions récentes, la fédération nationale des Francas a eu l’initiative du concours « Agis pour tes droits », opération labellisée par le Défenseur des droits dans le cadre du 25ème anniversaire de la CIDE. L’association a aussi créé le programme « Graines de philo », destiné à faire débattre avec les jeunes autour de thèmes philosophiques et parfois juridiques, tels que la liberté ou l’égalité. Les Francas disposent par ailleurs d’une expérience certaine dans le domaine de la formation, dans la mesure où ils participent régulièrement aux formations des formateurs BAFA.

**Mme Florianne Voisin**, chargée de projets engagement jeunes au sein du pôle programmes de plaidoyer France de l’**UNICEF**

L’UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l’Enfance) est l’agence de l’ONU qui agit pour les droits des enfants partout dans le monde dans toutes ses actions : éducation, santé, égalité et protection.

L’UNICEF France (association française d’appui à l’agence onusienne) a pour objectif de plaider en faveur de l’effectivité des droits de l’enfant auprès de tous les publics en France. Elle a notamment pour mission de déployer des projets solidaires, des outils pédagogiques et des programmes d’engagement bénévole en direction des acteurs·rices de l’éducation et de tous les enfants et les jeunes.

Dans le but de sensibiliser le plus grand nombre d’enfants, l’UNICEF France a lancé à la rentrée 2016 un nouveau site web ludo-éducatif, www.myunicef.fr, regroupant l’ensemble de son offre éducative et d’engagement pour les 3/26 ans. Ces outils permettent d’accompagner enseignant·e·s, animateur·ricess, éducateurs·rices, ou encore parents dans leur mission d’éducation aux droits de l’enfant, à la citoyenneté et au développement durable et offre la possibilité aux enfants de 6 à 26 ans de s’engager en tant que bénévoles au travers de 3 programmes spécifiques.

L’UNICEF France dispose actuellement d’un réseau de 3000 Jeunes engagés bénévoles (Jeunes ambassadeurs et étudiants UNICEF Campus) ainsi que d’une centaine de Clubs UNICEF qui relayent les messages de l’UNICEF France sur les droits de l’enfant et la situation des enfants et des adolescent·e·s dans le monde.

1. <http://www.librairiedalloz.fr/2000000011486-place-de-la-loi-jeu-pour-parler-de-la-loi-jean-pierre-rosenczveig/> et <http://www.apcej.com/upload//93/content/PDLJ2015_doc.pdf> [↑](#footnote-ref-1)